



PRIVILÉGIEZ LES
HEURES CREUSES
POUR VOTER :
**DE 8H30 À 11H
ET DE 13H
À 16H**

MASQUES
à disposition à l'entrée

GEL HYDROALCOOLIQUE
à disposition à l'entrée
et la sortie du bureau



MARQUAGE
AU SOL POUR
RESPECTER
LES DISTANCES

2

**Nombre d'électeurs à l'intérieur
du bureau limité à 3**



CONTRÔLE VISUEL
de l'identité des votants

en évitant dans la mesure du possible de
manipuler les titres présentés par les électeurs



DÉSINFECTION
des bureaux de vote

avant et après
les opérations de vote

**NETTOYAGE plusieurs
fois par jour**

des surfaces en contact
avec les électeurs
+ aération régulière des locaux

**PORT DU MASQUE
obligatoire**

pour les membres du bureau
et pour les électeurs